

Plan managérial

Point d'actualité

CT- section formation continue du 27 novembre 2019



I) Mise en œuvre des travaux relatifs à l'action 10 du plan managérial : définir des parcours de formation/d'accompagnement de référence en management

II) Mise en œuvre des travaux relatifs à l'action 26 du plan managérial : mettre en place des formations au dialogue social

I) Mise en œuvre des travaux relatifs à l'action 10 du plan managérial : définir des parcours de formation/d'accompagnement de référence en management

L'action 10 du plan managérial vise à définir des parcours de référence au management en cohérence avec le référentiel des compétences managériales (action 1).

Initialement orientée sur les parcours de formation sensu stricto, cette action a vu son périmètre élargi à l'ensemble des possibilités d'accompagnement des cadres, au travers de la mobilisation d'une plus grande diversité d'outils (tutorat, coaching, co-développement...).

La définition de parcours d'accompagnement doit permettre de répondre aux besoins des encadrants tout au long de leur carrière, en fonction du niveau et du périmètre du poste occupé et dans une logique de construction progressive des compétences. Il doit également répondre aux besoins et attentes de l'administration pour la professionnalisation de ses cadres.

Le SRH s'est engagé dans une démarche d'élaboration de ce dispositif, validée lors du COPIL plan managérial du 12 février 2019, avec l'appui de la société PWC. Cet appui est financé par le fonds de modernisation et de réforme (FMR) piloté par le service de la modernisation.

II) Mise en œuvre des travaux relatifs à l'action 26 du plan managérial : mettre en place des formations au dialogue social

L'objectif poursuivi est de consolider les compétences des personnels encadrants en matière de dialogue social afin qu'ils puissent maîtriser les règles de fonctionnement des instances de concertation sociale du MAA. Plus généralement, il s'agit de favoriser l'appropriation de la culture du dialogue social au sein des équipes de direction.

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a mis en place une formation au dialogue social via les plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) au bénéfice de l'ensemble des ministères.

Compte tenu du nombre de places très limité d'une part, et, d'autre part du contenu de la formation qui ne couvrirait pas l'ensemble des besoins du MAA, le SRH va mettre en place au cours de l'année 2020 une formation spécifique pour les personnels encadrants.

En première approche des contacts on été pris avec l'institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) afin de travailler sur un module qui comporterait 3 volets sur la base de 2 jours de formation : le réglementaire, l'organisation et le pilotage d'une instance.